



Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 17 mars 2016

1. Affaires générales (Raymond Bron)

Elections communales 2016

Les élections communales de ce début d'année sont un sujet de satisfaction à plusieurs titres.

Le défi que représentait le passage de cinq à sept membres de l'effectif municipal a été réussi, puisque dix candidats/tes se sont présentés/es. Mieux, sept d'entre eux/elles ont obtenu la majorité absolue au premier tour, ce qui évite, pour l'élection de l'Exécutif, l'organisation d'un second tour.

Mieux encore, deux des trois femmes candidates font d'ores et déjà partie de la future Municipalité.

Quant au Conseil communal, il a bénéficié d'un intérêt plus important que ces dernières législatures, avec 58 candidatures pour 55 sièges.

Une fois le second tour clos, il aura été renouvelé à quelque 43%.

Une commune qui renouvelle ses autorités régulièrement et dans un climat serein est une commune qui se porte bien !

Le dispositif d'information et de promotion mis en place par la Municipalité dès le mois de novembre passé n'est certainement pas étranger à ce regain d'intérêt.

Votre Exécutif tient aussi à souligner l'engagement efficace du bureau électoral, placé sous la direction de votre président, le 28 février dernier et remercie la vingtaine de personnes qui ont consacré leur dimanche au dépouillement de quatre objets fédéraux et de quelque 1'700 bulletins de votes pour les élections communales.

Le corps électoral sera encore appelé aux urnes dimanche prochain 20 mars pour élire les deux derniers conseillers communaux aux sièges laissés libres par l'élection de deux Municipaux, ainsi que des 11 suppléants prévus. Cette fois-ci, six candidatures sont en lice. Le Conseil communal sera ainsi au complet, mais un nouveau tour sera nécessaire le 17 avril pour élire les 7 suppléants manquants ! Si 7 candidatures sont enregistrées, l'élection sera tacite.

Centre sportif de Malley

Comme cela est devenu une habitude depuis que le Conseil a accepté la convention relative au futur centre sportif, nous vous donnons, lors de chacune de vos séances, des nouvelles de cet important projet régional.

Le Plan d'affectation cantonal (PAC) prévoyant les constructions admises sur la parcelle et ses environs a suscité quelques rares oppositions qui sont en cours de traitement.

L'enquête pour la démolition des installations actuelles a été publiée au début de ce mois.

Les architectes, tout en continuant d'améliorer quelques aspects de leur projet en collaboration avec les futurs utilisateurs et tout en poursuivant la recherche d'économies, préparent le dossier d'enquête du Centre sportif lui-même.

De même, une enquête pour l'implantation d'une patinoire provisoire sur le terrain des anciens abattoirs est en cours.

En parallèle, plusieurs aspects administratifs sont à étudier, tels que les statuts de la future SA, les conventions, organigrammes et baux à loyer qui devront régir le fonctionnement du Centre.



2. Urbanisme (Raymond Bron)

Achat d'une parcelle

Approchée par une hoirie propriétaire d'un bien foncier et désireuse de s'en séparer, la Municipalité a étudié la proposition et en a accepté le principe.

Si les négociations aboutissent, tant avec les propriétaires qu'avec les services de l'Etat qui doivent en permettre l'usage, cet achat sera proposé à votre Conseil par le biais d'un préavis planifié pour le mois de mai prochain.

Plan directeur cantonal (PDCn)

La consultation publique de cet important document cantonal, qui fixera entre autres les possibilités de développement du territoire, s'est terminée à fin février.

La Municipalité s'est rendue à l'une ou l'autre des séances d'information qui lui étaient proposées.

Lausanne Région et l'UCV ont produit des réponses collectives ; le SDNL, dont nous faisons partie, n'était pas formellement consulté, mais a exposé son point de vue auprès de ses membres.

La Municipalité s'est ralliée aux deux prises de position collectives de Lausanne Région et de l'UCV. Elle a cependant fait part au Canton de la position communale sur deux points qui la concernent directement en :

- dénonçant le critère utilisé pour calculer le plafonnement de développement. L'un des buts principaux du PDCn est d'économiser les terres agricoles ; or, le critère utilisé est fondé sur un nombre maximum d'habitants qu'une commune peut accueillir, ce nombre faisant ensuite l'objet d'une conversion en m² de terrain. Ce principe péjore ainsi grandement le potentiel de réaffectation des anciennes fermes en logements ;
- demandant que le décompte du plafonnement d'habitants jusqu'à l'échéance de 2030 soit fait à partir de l'entrée en vigueur de ce nouveau plan directeur cantonal, et non à partir de 2008 comme prévu.

3. Formation et jeunesse (Jean-Pierre Sterchi)

Structures parascolaires (UAPE)

Les démarches pour trouver des solutions d'accueil satisfaisantes pour les élèves de Cugy se poursuivent. A la rentrée scolaire d'août 2016, seuls les élèves de 6P (entre 6 et 10 enfants) ne seront plus accueillis à l'UAPE. Cependant, une solution sera proposée aux parents par l'ASICE durant la pause de midi sous la forme d'un encadrement. En revanche, les parents devront s'organiser pour la garde de leur enfant l'après-midi après l'école.

Sur le plan des infrastructures, à court terme, le toit du pavillon provisoire de la Chavanne posant des problèmes d'étanchéité, nous avons obtenu du propriétaire qu'il installe une couverture supplémentaire afin d'y remédier. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances de Pâques.

D'autre part, les démarches de préparation d'un préavis à votre intention se poursuivent. La Municipalité travaille actuellement sur un projet qui s'annonce prometteur et qui devrait apporter une solution pérenne aux attentes légitimes de la population en matière d'accueil de jour des élèves.

Enfin, pour faire suite à la présentation relative à l'étude du nouveau projet de loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la phase de consultation est maintenant terminée et le Conseil d'Etat a communiqué le projet de loi qui sera présenté au Grand Conseil. Les communes peuvent être satisfaites des modifications qui y ont été apportées. En effet, le financement du Canton augmentera



progressivement et s'adaptera à la croissance de l'offre. Trois plages d'accueil quotidiennes seront imposées aux communes pour les élèves de 1 à 6P et cette décision de soumettre au même régime les enfants de 4 à 10 ans correspond aux attentes des parents. Les horaires minimaux de l'accueil parascolaire devront être mis en place d'ici à 2020.

Collège de l'Epi d'Or

Le collège de l'Epi d'or sera inauguré le vendredi 10 juin 2016 dès 16h00. Vous recevrez une invitation en tant que Conseiller/ère communal/e, mais vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date.

4. Bâtiments communaux (Philippe Flückiger)

Ancienne forge

Suite aux diverses sollicitations de citoyens, un groupe de travail s'est penché sur le projet pour aller dans le sens souhaité afin d'optimiser à la fois l'espace du four banal, les accès et les salles. Des correctifs ont été apportés au niveau du rez-de-chaussée. Les plans sont actuellement en cours de finalisation, de même que les démarches pour respecter les règles liées aux marchés publics. La Municipalité agendera les différentes étapes du projet en vue de respecter le plafond endettement.

5. Police des constructions (Philippe Flückiger)

Logements protégés

Une demande de permis de construire a été déposée le 20 août 2013 dans le délai de deux ans de l'art. 119 al. 2 LATC. S'en sont suivies diverses discussions, tant avec la Municipalité qu'avec les services cantonaux, dont le Service de la santé publique.

Un nouveau projet, intitulé « Résidence Ô Talent de Cugy », a été déposé en août 2015, comprenant 31 logements protégés, un centre d'accueil et des locaux communs destinés à des activités sociales ou cabinets médicaux. Le centre d'accueil temporaire (CAT) a ainsi été remplacé par des logements protégés et des espaces et services qui leur sont liés. Suite à des discussions constructives et mises au point nécessaires, une convention a été signée avec le propriétaire pour assurer la pérennité de l'ensemble et formaliser la présence d'un représentant de la commune de Cugy au sein de la Commission d'attribution des appartements protégés.

Fort de cela, le permis de construire pour la création de logements protégés sur la parcelle 209 au chemin des Dailles a été délivré mi-février 2016.

Ancienne boulangerie de la route de Lausanne 55

Chacun aura remarqué que des travaux se préparent sur le site de l'ancienne boulangerie. Ce bâtiment va faire l'objet d'une mise à l'enquête publique en vue de sa rénovation et de la création d'un établissement de restauration, de quatre appartements, ainsi que de places de stationnement.

Le Moulin de Cugy

La Municipalité a reçu dernièrement une délégation représentant la direction et l'architecte du complexe du Moulin de Cugy. Cette rencontre avait pour but de présenter un projet permettant d'associer les restaurants et les salles de conférences à la création d'un hôtel sur l'espace en terre-plein situé côté de l'ancienne scierie.

Le Municipalité a accueilli positivement cette initiative, car la Commune est faiblement dotée en capacités d'accueil hôtelier, dont l'utilité n'est plus à prouver en région lausannoise.



6. Travaux publics (Christian Durussel)

Réfection de la rue du Village

Après une pause d'un peu plus d'un mois, les travaux ont repris le lundi 1^{er} février 2016.

Une première équipe effectuée, sur la zone médiane, les fouilles pour le remplacement de la conduite d'eau, ainsi que la pose des canalisations pour les services.

Ces travaux touchent à leur fin, ceci malgré quelques journées enneigées, pendant lesquelles l'entreprise a momentanément cessé toute activité.

La deuxième équipe s'est occupée essentiellement des aménagements de l'étape 1, soit le bas du village. La pose des bordures, le démontage du mur et le façonnement du talus à l'entrée de la rue du Village, de même que la construction des socles des mâts de l'éclairage public devraient être terminés à fin mars.

La Municipalité a informé par courrier tous les propriétaires riverains de la rue du Village de la possibilité qui leur est proposée de rénover le bitume devant leurs bâtiments. Pour ce faire, ceux-ci doivent s'adresser au responsable du chantier afin qu'un devis puisse être établi sur la base des prix offerts dans la soumission de génie civil.

7. Routes (Christian Durussel)

Dysfonctionnement des feux pour piétons carrefour RC501 et rue du Village

Lundi 8 mars et mercredi 10 mars 2016, aux heures de pointes matinales, un bouchon jusqu'à Bretigny-sur-Morrens, soit sur plus de 3km, a été provoqué en raison d'un problème avec les feux piétons.

Les boutons poussoirs en sont la cause. En effet, ceux-ci restent enfoncés de manière permanente en raison du gel et de l'humidité, ce qui provoque une interruption du trafic routier toutes les 4 à 5 secondes.

La Municipalité a demandé à l'entreprise ACET de prévoir la modification du programme des feux pour éviter cet inconvénient. L'entreprise est intervenue rapidement pour implémenter la modification demandée.

8. Eau (Christian Durussel)

Etude régionale Montheron, Cugy, Bretigny et Froideville

Suite à la rencontre entre les communes mentionnées ci-dessus et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI afin d'établir des avant-projets comprenant l'estimation des coûts et une proposition de répartition de ceux-ci. Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- Garantir l'approvisionnement en eau lors des périodes de sec et d'étiage.
- Répondre aux exigences de la défense incendie (ECA).
- Valoriser les ressources à disposition en évitant les pompes.

A noter que la commune de Froideville et son réseau d'eau font partie intégrante de cette seconde étude.



9. Espaces publics (Roland Karlen)

Giron du Centre FVJC 2016

Une réunion publique d'information organisée par la Jeunesse le 1^{er} mars dernier à la Maison villageoise nous a informés de l'avancement des travaux de construction, ainsi que des détails logistiques et pratiques du Giron 2016.

Nous pouvons retenir quelques points essentiels :

Placé sous le signe de « la science », le Giron 2016 sera un « Giron vert ». En effet, l'entier de la consommation électrique sera issu de sources d'énergie renouvelables. Près de 220m² de panneaux photovoltaïques ont ainsi été posés ces jours-ci sur le Billard et produiront, jusqu'en juillet, une quantité d'électricité suffisante pour couvrir les besoins de l'entier de la fête. Nous pouvons saluer cet engagement novateur et respectueux de notre planète pour une telle manifestation.

Un autre point important à mentionner est que sans les villageois, la fête ne pourrait avoir lieu. Durant ces cinq jours, la Jeunesse ne peut accomplir elle-même toutes les tâches nécessaires au bon déroulement d'une telle manifestation. Elle a ainsi besoin de bénévoles (1'500 périodes de 4 heures chacune) pour assurer la réalisation de toutes sortes de travaux : cuisine, bar, entretien, tenue de caisse, aide pour le sport, parking, etc. A noter que depuis le début du mois d'avril, les bénévoles pour les constructions ont rendez-vous tous les samedis sur la place du « Billard » à 08h00.

N'hésitez pas à vous inscrire comme bénévole sous : www.cugy2016.ch/benevoles.